

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1288

présenté par
Mme Meunier

ARTICLE 26

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Favoriser les parkings relais, le report modal est une solution adaptée aux métropoles et aux grandes villes. En Corrèze, par exemple, il est impossible pour la population de privilégier les transports collectifs, car il n'existe pas de transport public sur tout le territoire. Cet amendement a pour objet de supprimer cet article.